

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2012 et 31 janvier 2013
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
 - 4.1 Transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP), en fondation intercommunale de droit public, et prise en charge d'un montant de CHF 2'180'069.– destiné à financer l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 du projet de statuts de la CAP
 - 4.2 Installation de pavillons provisoires dans le préau de l'école de Conches afin de satisfaire les besoins des élèves en matière d'activités parascolaires : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 350'000.– TTC)
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Le président, M. Fabian Spinelli, ouvre la séance du Conseil municipal à 20 h 35 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de M. Jean Le Guern.

1) Adoption des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2012 et 31 janvier 2013

Le président rappelle que l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2012 avait déjà été traitée mais que des vérifications avaient été demandées.

M. Gaillard confirme que ces vérifications ont été effectuées en écoutant les enregistrements de séance. Les modifications qui paraissaient s'imposer ont été apportées.

Mme Hochuli réitère la remarque qu'elle fait à chaque séance du Conseil municipal, à savoir que les procès-verbaux tant du Conseil municipal que des commissions sont transmis trop tardivement. Celui de la séance du Conseil du 28 novembre 2012 a été envoyé deux mois après la tenue de la séance, ce qu'elle trouve inacceptable. Pour marquer son mécontentement, elle votera donc contre son approbation.

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012

- Le procès-verbal du 28 novembre 2012 est approuvé par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2013

Folio 5165 : Mme Sommer demande de remplacer « des choses » par « *législation* ».

- Le procès-verbal du 31 janvier 2013 est approuvé par 20 voix pour et 4 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le président rappelle que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2012 ne figure pas encore sur le site Internet communal car sa teneur semble poser problème au sens de la LIPAD. Afin de ne léser personne, le président, en accord avec le Bureau, a pris contact avec la préposée à la protection des données et à la transparence lui demandant son avis quant à la possibilité de publier un courrier figurant dans ce procès-verbal en caviardant certains de ses passages. En attente de la réponse, la publication est suspendue.

Il signale qu'il a reçu une invitation, datée 4 février 2013, du Chênois Genève Volleyball pour un match du tour final du championnat LNA 2012-2013, lequel a opposé le Genève Chênois Volleyball à Schönenwerd, le dimanche 10 février 2013 à 17 h 00 au Centre sportif Sous-Moulin

Le président donne ensuite lecture des courriers ci-après :

- Courrier de M. Marc Girelli, daté 19 février 2013, relatif à une réclamation concernant une amende d'ordre :

« *Madame, Monsieur,*
Je me permets, par la présente, de faire réclamation à l'amende d'ordre dressée le 18 février dernier à 16h15 au Chemin De-La-Montagne.

En effet, j'étais ce jour stationné sur une place bleue située en face de mon bureau du 2 chemin de la Montagne et j'avais mis mon disque sur 10h00.

J'ai donc effectivement dépassé l'horaire prévu de 5h15.

Cependant, voilà plus de 6 mois qu'a été votée une règle sur le stationnement sur la commune pour les résidents et les entreprises dont Bed'ln sàrl fait partie. Cette loi prévoit la mise en place d'un macaron pour 2 véhicules de la société moyennant le paiement de 400-/an.

Payant de surcroit mes impôts sur la commune, j'estime qu'il faut être responsables et qu'il n'est pas possible de payer et des impôts, et un macaron et des amendes (celle que vous avez dressée s'élève à 100- soit 20-/h) pour pouvoir venir travailler tous les jours.